

COMMUNE DU MUY

Arrêté de Délégation de Fonctions
à Monsieur Gil OLIVIER
7ème Adjoint

AM-SG2022-02

Le Maire du Muy,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes ;

Considérant qu'il convient pour le bon fonctionnement de la Commune de désigner un adjoint délégué pour les compétences prévues à l'Article 1 ci-dessous ;

L'arrêté de délégation de fonctions à Monsieur Gil OLIVIER, 7ème Adjoint, en date du 25 Mai 2020 et portant visa des Services de l'Etat en date du 25 Mai 2020 est abrogé.

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : *Monsieur Gil OLIVIER, 7ème Adjoint, reçoit délégation pour les compétences ci-dessous mentionnées :*

- *Environnement*
- *Sauvegarde de la Forêt*
- *Sécurité Incendies*
- *Agriculture – Cours d'eau*
- *Pêche et Chasse*
- *Prévention des Risques*
- *Correspondant Incendie et Secours pour les questions de Sécurité Civile*

L'ordre de priorité de ces délégations communes avec Monsieur Aurélien SENES, Conseiller Municipal, est le suivant : premier.

L'intéressé est autorisé à délivrer tous certificats et attestations, et à signer toutes pièces et tous actes administratifs liés à cette délégation.

ARTICLE 2 : *Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la ville du Muy, publié sous format électronique sur le site de la ville du Muy et sera transmis au Représentant de l'Etat par voie dématérialisée.*

ARTICLE 3 : *Le Directeur Général des Services de la Mairie du Muy, le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

ARTICLE 4 : *Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de la notification. Le recours prorogé de deux mois le délai de recours contentieux.*

L'intéressé peut introduire un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5 Rue Racine ou par voie dématérialisée : www.telerecours.fr (Télérecours Citoyens) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A LE MUY, le 05 Septembre 2022

Le Maire,

Liliane BOYER



Notifié le : 08-09-2022

Signature :

Acte Exécutoire

Contrôle Administratif
S/Préfecture DRAGUIGNAN
Visa de l'Etat le :

07 SEP. 2022